



COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis Duciel
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/CG

DÉCISION N° 2023-03/23 CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU QUARTIER DES CARTONNIÈRES

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que pour la fourniture et la vente d'électricité pour l'éclairage public au nouveau quartier des Cartonnières à Valréas, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé ;

CONSIDÉRANT que la société ENGIE S.A, dont le siège social est situé 1, place Samuel de Champlain à COURBEVOIE (92400), a fait une proposition intéressante ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer la fourniture et la vente d'électricité pour l'éclairage public au nouveau quartier des Cartonnières à Valréas à la société ENGIE S.A, dont le siège social est situé 1, place Samuel de Champlain à COURBEVOIE (92400) jusqu'au 31/01/2024.

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : La dépense annuelle sera imputée à l'article 60612 du budget communal, selon la répartition suivante :

- Prix appliqués au site Basse Tension inférieur ou égal à 36kVa Éclairage public :
 - Abonnement : 1 150 € HT par an,
 - Prix de la consommation : 437,46 € HT/MWh soit 0.43746 € HT/kWh.
- Prix appliqué Horosaisonnalité : TURPE 1 index Base :
 - Coût capacité base : 0.01888 € HT /kWh.

Soit un montant estimatif total de 18 000 € HT/an.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

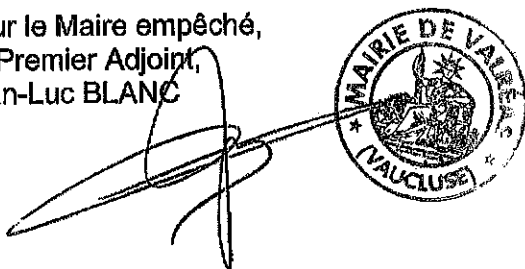
Un extrait en est publié sur le site internet de la ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 8 mars 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc BLANC

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and a sun, surrounded by the text 'MAIRIE DE VALREAS' at the top and 'VAUCLUSE' at the bottom, separated by two small stars on each side.

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture le - 9 MARS 2023
de la publication sur le site internet le - 9 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-2184 01388-20230308-DEC_2023_03